



JAMAIS SOLO, AVEC FO !

HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS



FO, UN VRAI BILAN EN FAVEUR DES SALARIÉS

- Une mutuelle santé de qualité prise en charge à hauteur de 65% par l'employeur.

FO, DES REVENDICTIONS POUR AMÉLIORER LE STATUT SOCIAL DES SALARIÉS

- L'octroi d'un week-end par mois (samedi et dimanche). Si le week-end concerné devait être travaillé, il doit être majoré de 100% et récupéré.
- Mise en œuvre d'une contrepartie financière au travail en coupure.
- Majoration du travail dominical.
- Pour tous les salariés travaillant sur 5 jours ou plus : mise en place d'un service continu au moins 2 fois par semaine.
- Un 13^e mois pour tous.

POUR LES SAISONNIERS

NOS ACQUIS

Tous les salariés y compris les saisonniers bénéficieront d'un échelon supplémentaire à partir d'un an d'ancienneté chez le même employeur.

NOS REVENDICTIONS :

- Pour la reconnaissance de l'ancienneté, le salarié saisonnier doit pouvoir bénéficier d'un échelon supplémentaire sur la grille des salaires dès la première reconduction de leur contrat de travail.
- Pour calculer l'ancienneté d'un salarié saisonnier, les durées des contrats de travail successifs dans une même branche doivent être cumulées.
- La construction du logement saisonnier avec un loyer modéré et l'une de nos grandes priorités.



Scannez ce QR
code pour plus
d'informations

